

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° **002/2018** DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**AJOUT D'UN RAPPORT
COMPLEMENTAIRE A
L'ORDRE DU JOUR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 Janvier 2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER -

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un rapport à l'ordre du jour intitulé :

- Modification des plafonds annuels du RIFSEEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'ajout de ce rapport à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018
Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

OBJET
Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental –FSIL -
Sécurisation des écoles -
Modification du Plan de
Financement.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 003/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ- M. MARULAZ –.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER -

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Afin de répondre aux besoins liés au renforcement de la sécurité, la commune souhaite s'engager dans des travaux important de sécurisation des écoles. L'objectif est d'apporter une sécurité maximale dans les établissements scolaires, à travers plusieurs axes : éviter les intrusions, renforcer et contrôler les accès d'entrées et de sorties des écoles, prévenir toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas de danger imminent...

La sécurisation des écoles maternelles et primaires résulte notamment des préconisations actuelles liées à la sécurité et permet de répondre aux besoins à la fois des enseignants (se sentir rassuré, pouvoir rassurer et signaler tout danger), des parents et des enfants.

Quatre écoles sont concernées par ce projet : les écoles maternelles du Centre et de Humbépaire et les écoles élémentaires du Centre et de la Serre.

Les travaux envisagés sont :

- la réfection et/ou installation de barrières et de clôtures autour de chaque école ;
- l'installation de visiophones à l'entrée des établissements ;
- la mise en place d'alarmes spécifiques "attentat intrusion", ainsi qu'un système de communication entre les bâtiments de chaque école.

Plan de financement

Le plan de financement voté lors du conseil municipal du 13 novembre 2017 (délibération n°124-2017) a évolué en raison de l'attribution de la subvention FSIL à hauteur de 50%, au lieu de 40%. Le plan de financement est donc modifié comme suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Sécurisation des établissements scolaires :		FSIL 2017 (50%)	36 123.00 €
- Maternelle Centre	37 061. 59 €	CD54 soutien aux communes fragiles (30%)	21 673.80 €
- Maternelle Humbépaire	8 745.58 €		
- Elémentaire Centre	8 573.77 €		
- Elémentaire Serre	17 865.38 €	Autofinancement (20%)	14 449.52 €
TOTAL	72 246.32 €	TOTAL :	72 246.32 €

- Vu la délibération N° 12.2017 du 13 Novembre 2017

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ACTE l'évolution et la modification du plan de financement.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018

Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 004/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**Demande de subvention au
titre de la DETR –
Parking du Cimetière.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ- M. MARULAZ –.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER -

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances Locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabine TIHA, Conseillère municipale déléguée,

1- Note explicative

Le cimetière de la commune de Baccarat, sis 5 rue du Haut La Scie est accessible par une route étroite et disposant d'un fort dénivelé. L'accès au cimetière est d'autant plus complexe que seules 2 places peuvent être dédiées au stationnement pour les véhicules à moteur. Lors des périodes de forte fréquentation du cimetière, et notamment lors des Rameaux et de la Toussaint, un arrêté municipal ferme l'accès au chemin menant au cimetière, permettant d'éviter tout accident. En effet, deux véhicules se croisent difficilement et les manœuvres pour faire demi-tour sont compliquées.

Le conseil municipal a voté, le 12 décembre 2016 (délibération n°90/2016), pour l'achat de parcelles situées à proximité du cimetière. La ville est maintenant propriétaire de ces terrains, depuis le 27 avril 2017.

Actuellement, il est indispensable de créer un parking à proximité du cimetière. Cela permettra de favoriser l'accès (notamment pour les personnes à mobilité réduite) et de sécuriser l'accès au cimetière pour les véhicules et les piétons.

2- Financement du projet

Le projet de création d'un parking de 10 places (8 + 2 PMR) attenant au cimetière est estimé à 66 950.85€ HT (80 340.30 € TTC).

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter des subventions :

- DETR 2018 à hauteur de 40 % des travaux, soit 26 780.34 €. (Taux d'intervention maximum).
- A tout autre organisme susceptible d'intervenir dans le cadre de cette opération

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Installation de chantier	1 550.00 €	DETR 2018 (40%)	26 780.34 €
Terrassement	26 502.39 €	Autofinancement (60%)	40 170.51 €
Voirie	21 498.46 €		
Assainissement – VRD	12 850.00 €		
Honoraires	4 550.00 €		
TOTAL	66 950.85 €	TOTAL :	66 950.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions « DETR 2018 »,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible d'intervenir dans le cadre de cette opération,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018

Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**Instauration d'une TAXE
d'INHUMATION et d'une TAXE
DE DISPERSION DES
CENDRES AU JARDIN DU
SOUVENIR.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 005/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER -
Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE -
SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS –
MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA –
DIEZ – M. MARULAZ –.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN -
Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX -
M. VANOT à M. LINDER -

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. Finances locales 7.2 Fiscalité

Sur proposition de Monsieur le Maire, et entendu le rapport de
Madame Sabine TIHA, conseillère municipale déléguée,

Réglementairement, un terrain nu dans les cimetières de la ville est
concedé à un concessionnaire pour une durée de 30 ou de 50 ans,
afin qu'il puisse y établir une sépulture. A l'échéance de cette
concession, si elle n'est pas renouvelée, le concessionnaire doit
restituer à la ville le terrain nu, donc il doit faire démonter et évacuer
le monument et faire exhumer les corps inhumés, à ses frais.
Actuellement le coût pour faire libérer une concession s'élève en
moyenne à 1500 €. Dans les faits, aucun concessionnaire ne
procède à cette libération qui doit donc être payée par la ville. Or, les
tarifs de concession sont de 200 € pour 30 ans et de 300 € pour 50
ans. Ils ne peuvent donc pas couvrir les frais assumés par la ville.

Considérant la nécessité de libérer des places dans les cimetières de
la ville pour pouvoir répondre aux nombreuses demandes
d'inhumation et afin d'éviter, d'une part d'augmenter le tarif des
concessions excessivement de la même manière pour tous, et
d'autre part d'éviter aux concessionnaires de devoir payer les frais de
libération de leur concession, il est proposé l'instauration d'une taxe
d'inhumation d'un montant de 50 €. Cette taxe ne sera payable par le
concessionnaire qu'en cas d'inhumation.

Il est également proposé l'instauration d'une taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir d'un montant de 50 €. La dispersion ne nécessitant pas d'achat de concession, ce montant permettra de couvrir les frais afférents, notamment la gravure du nom du défunt.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité moins une abstention, DECIDE :

- **D'INSTAURER** la taxe d'inhumation d'un montant de 50 € à compter du 1^{er} FEVRIER 2018 ;
- **D'INSTAURER** la taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, d'un montant de 50 € à compter du 1^{er} Février 2018 ;
- **D'IMPUTER** ces recettes sur le budget du **CCAS**.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018

Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**Mise en place d'un système de
paiement mensualisé pour les
factures EAU et
ASSAINISSEMENT à compter
du 1^{er} JANVIER 2019.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 006/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER -
Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE -
SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS –
MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA –
DIEZ- M. MARULAZ --.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN -
Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX -
M. VANOT à M. LINDER -

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Actuellement, les abonnés du service Eau – Assainissement peuvent
régler leur facture de consommation semestrielle par chèque, à l'aide
du Titre Interbancaire de Paiement, en numéraires ou par cartes
bancaires directement auprès de la Trésorerie principale municipale.
La possibilité de recourir à un nouveau mode de paiement, car le
prélèvement automatique, est aujourd'hui techniquement possible.

La ville de Baccarat souhaite proposer à ses abonnés le prélèvement
automatique qui permet d'échelonner le règlement des factures par
un prélèvement mensuel, ou d'honorer le règlement de chaque
facture à sa date d'exigibilité, sous la forme du prélèvement à
échéances.

Le choix de ce nouveau mode de paiement nécessitera la signature
d'un contrat et l'acceptation par l'abonné d'un certain nombre de
conditions réglementaires. Ainsi le règlement Eau et Assainissement
de la ville devra être modifié.

L'abonné devra compléter une demande de prélèvement
automatique qu'il transmettra au service Eau - Assainissement et une
autorisation de prélèvement automatique qu'il remettra à son
établissement bancaire.

Afin de préparer la mise en place de ce nouveau dispositif d'encaissement des factures,

- Vu l'avis de la Commission FINANCES,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la collectivité à mettre en place ledit dispositif à compter du 01/01/2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à contacter le service informatique pour cette mise en place ;
- **AUTORISE** le Maire à préparer une modification du Règlement Eau / Assainissement ;
- **PRECISE** que le BP 2018 Eau – Assainissement prévoira les frais relatifs à cette mise en place.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018

Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**REPARTITION TEMPS
AGENTS SUR LES BUDGETS
ANNEXES EAU /
ASSAINISSEMENT / FPA.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 007/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ– M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER.

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Afin de répartir la masse salariale au plus réel en fonction des missions exercées par certains agents,

- Vu l'avis de la Commission FINANCES,

- Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 Janvier 2018,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la répartition suivante à compter du **1^{er} MARS 2018** :

AGENTS	BUDGET FPA	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET VILLE
Brigitta MARCHAL	15%			85%
Emilie WILHELM	15%			85%
GAEL Marie-José		50%	50%	
HUMBERT Nicolas		25%	25%	50%
MAUZON Philippe		100%		
RAFFIN Christian		100%		
ROMARY Xavier		50%	25%	25%
LOUIS Bastien		50%	50%	

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2018

Publication : 01/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 008/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

Modification du tableau des effectifs.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ –.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER -

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis du Comité Technique réuni le 29 Janvier 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- Intégration suite à détachement de Monsieur Laurent GUERIN au grade de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1^{er} Mars 2018.
- Régularisation concernant la mise à disposition de Madame Jessica DEROU pour 3H50 auprès du SIVOM des Vallées du Cristal pour assurer et participer à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires, garderie et cantine du 08 Janvier au 06 Juillet 2018.
La Commune de Baccarat facturera trimestriellement au SIVOM des Vallées du Cristal le temps réel de mise à disposition de l'agent au taux de son salaire brut chargé.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018
Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 009/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**Attribution d'une subvention
au COMITE DEPARTEMENTAL
D'ORGANISATION DU
CONCOURS NATIONAL DU
PRIX DE LA RESISTANCE ET
DE LA DEPORTATION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER -
Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE -
SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS –
MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA –
DIEZ– M. MARULAZ –.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN -
Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX -
M. VANOT à M. LINDER -

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. Finances locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Claude LINDER, Adjoint délégué aux cérémonies,
associations patriotiques,

Vu l'avis de la Commission FINANCES,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de **50,00€** au Comité
Départemental d'organisation du Concours national du Prix de
la résistance. Cette subvention est destinée au concours pour
l'année scolaire 2017-2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018
Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 010/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**SUPPRESSION DE LA REGIE
CAMPING-CARS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX**,
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER -
Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE -
SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS –
MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA –
DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN -
Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX -
M. VANOT à M. LINDER.

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

En raison de la non activité de la borne d'accès pour les camping-
cars qui se retrouve très souvent vandalisée et dont les réparations
coutent à chaque fois à la ville plus que les gains perçus.

- Considérant que la régie n'est plus utilisée depuis Juin 2017.

Sur les conseils du Trésor public, et vu l'avis favorable de la
Commission FINANCES,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la suppression de la régie Camping-cars.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018
Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 011/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**Financement des dépenses
d'investissement dans l'attente
du vote du Budget Primitif
2018.
Budgets annexes de l'Eau et
de l'Assainissement –
Modificatif.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER -
Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE -
SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANÇOIS –
MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA –
DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN -
Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX -
M. VANOT à M. LINDER.

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. Finances locales 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu la délibération n°02/2016 du 18 Janvier 2016 ;

- Vu la délibération N°125/2017 du 18 Décembre 2017;

- Considérant que les quarts de crédits de 2016 ont été inclus dans le
Budget Primitif 2017 alors qu'ils n'auraient dû apparaître sur le
logiciel de comptabilité qu'à titre informatif.

De ce fait les quarts de crédits pour 2018 se sont trouvés faussés.
Il est donc nécessaire de modifier l'ouverture de quarts de crédits
pour 2018, uniquement pour les Budgets annexes de l'Eau et de
l'Assainissement.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :
ACCEPTE cette modification suivant les tableaux ci-après:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018
Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Montant et affectation des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2018
Chapitres 20, 21 et 23

BUDGET VILLE

<i>Chap./ Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>25% BP 2017</i>	<i>1/4 POUR 2018</i>
20	Immobilisations incorporelles	158 929,00	39 732,25	39 732,00
2031	Frais d'études	157 000,00	39 250,00	39 250,00
2051	Concessions et droits similaires	1 929,00	482,25	482,00
21	Immobilisations corporelles	492 353,69	123 088,42	123 085,00
2111	Terrains nus	66 103,00	16 525,75	15 525,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	94 000,00	23 500,00	23 500,00
21311	Hôtel de ville	33 000,00	8 250,00	8 250,00
21318	Autres bâtiments publics	95 100,00	23 775,00	23 775,00
2151	Réseaux de voirie	94 942,00	23 735,50	23 735,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	32 358,69	8 089,67	8 089,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	33 150,00	8 287,50	8 287,00
2184	Mobilier	12 750,00	3 187,50	3 187,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 950,00	2 737,50	2 737,00
23	Immobilisations en cours	48 000,00	12 000,00	12 000,00
237	Avances versées sur comm.immo.incorporelle	48 000,00	12 000,00	12 000,00
	TOTAL	699 282,69	174 820,67	174 817,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BUDGET 2017</i>	<i>25% Budget 2017</i>	<i>1/4 pour 2018</i>
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	1 500,00	1 500,00
2031	Frais d'études	5 000,00	1 250,00	1 250,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	250,00	250,00
21	Immobilisations corporelles	140 000,00	35 000,00	35 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	77 000,00	19 250,00	19 250,00
21561	Service de distribution d'eau	0	0	0
21562	Service d'assainissement	33 000,00	8 250,00	8 250,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	3 750,00	3 750,00
2188	Autres	15 000,00	3 750,00	3 750,00
23	Immobilisations en cours	0	0	0
2315	Installation, matériel et outillage techniques	0	0	0
		146 000,00	36 500,00	36 500,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018

Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Chap./Articles	Désignation	BUDGET 2017	25 % BUDGET 2017	1/4 pour 2018
20	Immobilisations incorporelles	62 200,00	15 550,00	15 550,00
2031	Frais d'études	62 200,00	15 550,00	15 550,00
21	Immobilisations corporelles	98 741,58	24 685,40	24 685,40
21311	Bâtiments d'exploitation	35 000,00	8 750,00	8 750,00
21532	Réseaux d'assainissement	0	0	0
21562	Service d'assainissement	61 950,00	15 487,50	15 487,50
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0
2188	Autres	1 791,58	447,90	447,90
23	Immobilisations en cours	0	0	0
2313	Constructions	0	0	0
2315	Installation, matériel et outillage techniques	0	0	0
		160 941,58	40 235,40	40 235,40

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2018

Publication : 31/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 012/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

OBJET

**ADHESION A LA SOCIETE
PUBLIQUE SPL-Xdemat.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT -- Mmes TIHA – DIEZ- M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER.

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;
- Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- Vu les statuts et de pacte d'actionnaires de la Société publique locale SPL-Xdemat ;

- Considérant que l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle (ADM54) nous a informés que notre opérateur actuel pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, cessera prochainement de mettre à notre disposition sa plateforme de dématérialisation. Il est donc nécessaire pour continuer à utiliser ces services, (que nous utilisons depuis 2013) de choisir un nouvel opérateur.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion à la société publique locale SPL-Xdemat. Cette société a été créée par la mutualisation des conseils départementaux de l'Aube, des Ardennes et de la Marne. Le département de Meurthe-et-Moselle a rejoint ces trois départements fondateurs en devenant également actionnaire. Cette société publique locale a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils au profit des collectivités actionnaires.

Pour devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat, il est nécessaire d'acquérir une action au capital social pour un montant de 15,50 €.

Pour bénéficier des prestations de la SPL, il est possible de conclure avec le département une convention de prêt d'action afin d'emprunter une action à la société pour une durée maximale de 6 mois avant de l'acquérir.

Le montant annuel des adhésions serait, pour la commune de Baccarat et à compter de 2018, établi à : 0€/an ;

Le coût de l'adhésion à l'EPA MMD 54 sera de : 200€/an ;

Soit un total pour notre commune de : 200 €/an.

Le conseil départemental revendra également à la commune une action, une seule fois, au tarif de 15,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

- **D'ADHERER** à la société publique locale SPL-Xdemat pour fournir les prestations liées à la dématérialisation ;
- **D'ACQUERIR** une action au capital de la société au prix de 15.50 € auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- **D'EMPRUNTER** une action au département de Meurthe-et-Moselle conformément au projet de convention de prêt d'action en attendant d'acquérir une action au capital social ;
- **DESIGNE Monsieur Fabrice STEIMER, 7^{ème} Adjoint en qualité de délégué** du Conseil Municipal pour le représenter au sein de l'assemblée générale qui sera également le représentant du conseil municipal à l'assemblée spéciale ;
- **D'APPROUVER** que la collectivité soit représentée au sein du conseil d'administration de la société par l'élu désigné à cet effet.
- **D'APPROUVER** les modalités de fonctionnement de la société selon les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires en vigueur.
- **D'ACCEPTER** de verser chaque année à la société une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les trois départements fondateurs et modifiés par l'assemblée générale ainsi que la convention de prestations intégrées et la convention de prêt ;
- **D'AUTORISER** le Maire d'une manière générale à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers permettant de concrétiser cette adhésion ;
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget primitif 2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2018

Publication : 01/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**Avenant à la convention
pour la télétransmission
des actes soumis au
contrôle de légalité.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait
été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 013/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**
Maire.

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER -
Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE -
SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANÇOIS –
MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA –
DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN -
Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX -
M. VANOT à M. LINDER.

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et
responsabilités locales,
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par
voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au
contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code
général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses
articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 Septembre
2013, par laquelle la commune de BACCARAT a autorisé la
transmission des actes administratifs soumis au contrôle de
légalité par voie dématérialisée à la sous-préfecture ou à la
préfecture et la signature de la convention afférente,
- Vu la convention entre le représentant de l'État et la commune de
BACCARAT pour la transmission électronique des actes soumis
au contrôle de légalité en date du 14 Novembre 2013,
- Considérant que la commune de BACCARAT souhaite modifier la
convention existante par voie d'avenant afin de changer
d'opérateur de transmission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité afin de changer d'opérateur de transmission.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180129-2018-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2018

Publication : 01/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

**MODIFICATION DES
PLAFONDS ANNUELS DU
RIFSEEP.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 Janvier 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 014/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mmes COUDRAY- CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – MM. THIERY - STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mmes TIHA – DIEZ – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LICHY à Mme CHASSAIN - Mme LAURENT à M. FRANÇOIS – Mme MARECHAL à M. GEX - M. VANOT à M. LINDER.

Absents : MM. BEGNENE - MALARDE -PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique

4.5 Régime indemnitaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 fixant les dispositions relatives au maintien des primes et indemnités aux agents de l'Etat dans certaines situations de congés,
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

- Vu l'avis du Comité Technique en date du 13/12/2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions (part IFSE), ainsi qu'à l'engagement professionnel et la manière de servir (part CIA), en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,
- Vu la délibération N° 126/2017 du 18 décembre 2017 relatif à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Décision modificative N°1 : Modification des plafonds annuels du RIFSEEP

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
 ACCEPTE de modifier la délibération précédente comme suit, afin de fixer les groupes et de retenir les montants IFSE annuels maximums suivants par cadre d'emplois :

Adjoint administratifs territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
4	0	30	1701,00€	1063,50€
3	31	39	2211,30€	1382,55€
2	40	67	3798,90€	2375,15€
1	68	200	11340,00€	7090,00€

Adjoint techniques territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
4	0	25	810,00€	506,43€
3	26	40	1296,00€	810,29€
2	41	55	1782,00€	1114,14€
1	56	350	11340,00€	7090,00€

Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
1	0	350	11340,00€	7090,00€

Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
1	0	200	11340,00€	7090,00€

Agents de maîtrise territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
3	0	55	3118,50€	1949,75€
2	56	80	4536,00€	2836,00€
1	81	200	11340,00€	7090,00€

Animateurs territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
1	0	250	16881,00€	7789,00€

Rédacteurs territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
2	0	70	4726,68€	2180,92€
1	71	250	16881,00€	7789,00€

Attachés territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
1	0	300	34080,00€	20971,00€

Attachés territoriaux NT

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*	Montant maxi du groupe* (agents logés) **
1	0	300	34080,00€	20971,00€

**Les montants sont proratisés selon la quotité du temps de travail.*

***Les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient de montants maximums spécifiques.*

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20180201-2018-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2018

Publication : 01/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

